

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 - Information sur le produit chimique et la société

Nom du produit :	Ultra-Repair Putty - Mastic ultra-réparateur
Utilisation(s) recommandée(s) :	Les bâtons d'époxy du mastic ultra-réparateur sont utilisés pour réaliser des retouches et des réparations d'urgence sur une grande variété de matériaux.
Téléphone d'urgence 24 heures sur 24 (en anglais) :	1-800-424-9300 / 703-527-3887
Information sur l'entreprise :	UltraTech International, Inc. 11542 Davis Creek Court Jacksonville, Florida 32256 USA
Courriel :	info@spillcontainment.com
Web :	www.spillcontainment.co
Téléphone :	800.353.1611 • 904.292.1611 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, HAE)
Télécopieur :	904.292.1325

Section 2 - Reconnaissance des dangers

Attention ! Irritant : Le produit contient des produits chimiques connus pour causer une irritation de la peau et des yeux et pouvant causer une sensibilisation par le contact avec la peau.

Classification selon le SGH :	Corrosion / Irritation cutanées - Catégorie 2 Irritation/lésion oculaire sérieuse : - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 3
Mot-indicateur :	H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mises en garde :	P264 - Bien se laver les mains (la peau) après la manipulation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P303 + P361 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P332 + P313 - S'il y a une irritation de la PEAU : Demander un avis médical/Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Section 3 - Composition / information sur les composants

Substances

Nom chimique	Numéro CAS	%
Talc	14807-96-6	30-40%
Bisphénol-A-épichlorhydrine, résine époxy OU Éther de diglycidyle de bisphénol A	25068-38-6 25036-25-3	10-30%
2,4,6-tri(diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	1-5%
Silice, quartz cristallin	14808-60-7	0,1-1,0%

Ingrédients non dangereux répondant aux exigences de la Pennsylvanie, du Massachusetts et du New Jersey en matière de droit à l'information :

Polymère polyéthercaptan

Secret commercial

Silicate de sodium, calcium et magnésium

65997-17-3

Section 4 - Premiers soins

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer s'il y a lieu. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Emmener la victime à l'air frais et s'assurer qu'elle soit en position de repos et à l'aise pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Obtenir de l'aide médicale en cas de symptômes.

Inhalation :

Emmener la victime à l'air frais et s'assurer qu'elle soit en position de repos et à l'aise pour respirer. Obtenir de l'aide médicale en cas de symptômes. En cas d'inhalation de produits de décomposition au cours d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin d'une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau et de savon. Retirez les vêtements et les souliers contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin. Laver les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser.

Section 5 - Mesures à prendre en cas d'incendie

Médias d'extinction :

Utiliser un agent extincteur qui convient à l'incendie environnant.

Procédures spéciales pour combattre les incendies :

Ne pas respirer les vapeurs. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) avec un masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produits de combustion dangereuse : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés, oxyde/oxydes métalliques.

Dangers inhabituels : Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Ces eaux ne doivent pas être déversées dans les égouts.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Procédures en cas de déversement ou de fuite : Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de générer de la poussière. L'utilisation d'un aspirateur avec filtre HEPA permet de réduire la dispersion de la poussière. Placer dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Le produit ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher toute entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces clos. Éliminer via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Section 7 - Manutention et stockage

Précautions de manipulation : Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être impliquées dans un processus où ce produit est utilisé. Porter des gants imperméables lors du mélange ou de la manipulation du produit non durci. N'ingérez pas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors du sablage du mastic durci ou des substrats, porter une protection des yeux et un masque contre la poussière. Lors d'une exposition prolongée à la poussière de sablage, porter un demi-masque de protection respiratoire avec des filtres à poussière. Bien se laver après toute manipulation, en particulier avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver les lunettes de sécurité, l'écran facial et les gants contaminés. Laver professionnellement les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Précautions d'entreposage : Entreposer dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à une température < 95 °F (35 °C). Durée de conservation : ~2 ans (dans le tube d'origine avec le bouchon)

Généralités : Le conteneur peut être dangereux lorsqu'il est vide. Suivre les mises en garde figurant sur l'étiquette, même lorsque le contenant est vide. Ne pas réutiliser les contenants vides pour la nourriture, les vêtements ou les produits destinés à la consommation humaine ou animale, ou lorsqu'un contact avec la peau peut se produire.

Section 8 - Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Contrôles techniques : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante. Utiliser un système d'aspiration local ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations sous la valeur PEL/VLE, ou lors d'opérations de sablage prolongées.

PROTECTION PERSONNELLE

Yeux : Lunettes de sécurité ou de protection.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Respirateur : Aucun respirateur n'est requis, sauf en cas de sablage ou d'abrasion.

Gants : Gants imperméables appropriés. Étant donné qu'il existe une grande variété de gants de protection, consulter le fabricant de gants pour déterminer le type approprié pour une opération spécifique.

Autre : S'assurer que les stations de douche oculaire et de sécurité soient proches du poste de travail.

COMPOSANTES DANGEREUSES SELON L'OSHA (29 CFR 1910.1200) : LIMITES D'EXPOSITION 8 heures. MPT (ppm)

Nom chimique	Type	Valeur
Talc	20 mpppc*	2 mg/m ³ *
Silice, quartz cristallin, poussière respirable	$\frac{10 \text{ mg/m}^3}{\% \text{SiO}_2+2}$	0,025 mg/m ³

*Poussière respirable du talc ne contenant pas d'amiante.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Mastic, couleur grise après durcissement.

Odeur : Sulfureux.

Seuil olfactif : Sans objet.

pH : Sans objet.

Point de fusion/point de congélation : Sans objet.

Point initial et limites d'ébullition : Température de décomposition : >302 °F (>150 °C)

Point d'éclair : >200 °F (>93 °C)

Méthode : Vase clos Setaflash.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Limites d'inflammabilité : Non disponible.

Conditions d'inflammabilité : Non disponible.

Propriétés explosives : Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative (H₂O= 1) : 1,95

Solubilité dans l'eau : Insoluble dans l'eau froide et dans l'eau chaude.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Coefficient de distribution eau/huile : Non disponible.

Section 10 - Stabilité et réactivité

Généralités : Cette matière est stable.

Conditions de réactivité : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

Matières et conditions incompatibles à éviter : Températures supérieures à 95 °F (35 °C). Agents oxydants, acides et bases, amines. Pour le guide de compatibilité, appeler le 1-800-468-4647.

Décomposition dangereuse : Oxydes d'azote. La combustion produit des oxydes de carbone, dont le monoxyde de carbone, qui est hautement toxique. Oxydes de soufre.

Polymérisation dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11 - Données toxicologiques

ACGIH, A2 - La silice cristalline est soupçonnée d'être cancérogène pour l'humain.

Organes cibles : Aucune donnée spécifique.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des douleurs ou de l'irritation, des larmoiements, des rougeurs.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Inhalation : Les poussières libérées lors du sablage du mastic durci peuvent causer une irritation des voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner un danger pour la santé. Les effets graves peuvent être différés après l'exposition.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des irritations, des rougeurs.

DL50 : Non disponible pour le mélange.

CL50 : Non applicable pour le mélange.

Cancérogénicité :
Poussières de silice, quartz cristallin :
Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : Catégorie 1
National Toxicology Program : Quartz - 14808-60-7
OSHA : Voir la section 15.
Proposition 65 de Californie : Silice, cristalline (non respirable). Talc ne contenant pas de fibres amiantiformes.

Toxicité pour la reproduction : Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tératogénicité :	Non disponible.	
Mutagénicité :	Non disponible.	
Produits synergiques :	Non disponible.	
Éther diglycidyle du bisphénol A :	<u>Ingestion</u> :	La DL50 orale pour les rats est de 11,4 g/kg.
	<u>Peau</u> :	Irritant sévère Lapin : 24 heures, 2 milligrammes
2,4,6-tri(diméthylaminométhyl) phénol :	<u>Ingestion</u> :	La DL50 orale pour les rats est de 1 200 mg/kg.
	<u>Peau</u> :	La DL50 par voie cutanée pour les rats est de 1 280 mg/kg.
	<u>Peau</u> :	Irritant sévère Rat : 0,25 millilitre

Section 12 - Données écologiques

Mobilité :	Contaminant de l'eau.
Persistance et dégradabilité :	N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation :	En tenant compte des propriétés de plusieurs composantes, il est estimé que le produit n'est pas facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone :	Aucun produit chimique appauvrissant la couche d'ozone n'est présent ou utilisé dans la fabrication.
Toxicité :	Nocif pour les organismes aquatiques, peut causer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Section 13 - Données sur l'élimination du produit

Méthode d'élimination des déchets :	La génération de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque cela est possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit en tout temps être conforme aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement et à l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être éliminés dans les égouts sans avoir été traités, à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. Le recours à l'incinération ou aux sites d'enfouissement ne doit être envisagé que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son contenant doivent être éliminés d'une manière sécuritaire. Les conteneurs ou chemises vides peuvent conserver certains résidus de produits. Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts.
-------------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 14 - Informations relatives au transport

DOT (département des Transports) :

Appellation réglementaire appropriée : Mastic, NMFC 150110.

Classe de risques : Pas réglementé.

Numéro d'identification : Sans objet.

Section 15 - Informations sur la réglementation

CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) : Aucune quantité à déclarer.

OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200 : Silice cristalline, talc (sans fibres d'amiante).

SARA Titre III (Superfund Amendments and Reauthorization Act) : Silice cristalline non respirable, résine époxy bisphénol-A-épichlorhydrine, 2,4,6-tri(diméthylaminométhyl) phénol. Ce produit contient des composés de zinc qui sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313. Les composés de zinc représentent environ 1 à 5 % du mastic.

TSCA (Toxic Substances Control Act) : Les ingrédients de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire.

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTATS :

Massachusetts : Fibre de laine minérale ; Pierre à savon

New Jersey : Pierre à savon ; Silice, quartz ; Quartz (SiO₂) ; Composés de zinc.

Pennsylvanie : Poussière de pierre à savon ; Quartz (SiO₂) ; Composés de zinc

Section 16 - Autres informations

Classement des dangers par la National Fire Protection Association (NFPA)

0 = Aucun classement. 4 = Classement extrême.

Santé - 2

Inflammabilité - 1

Réactivité - 0

Équipement de protection individuelle - B

Classification du SIMDUT : D2B

Raison de l'émission : Révision, changements aux sections 2, 4, 6, 7 et 16.

Préparé par : Dale Gatehouse, Entreprises Krenda Inc.

Approbation par : Mathew Clancy, UltraTech International, Inc.

Date d'émission précédente : 24 février 2015

Date de révision : 13 février 2015

Numéro de la FS : MSD-001



Date de mise à jour : 30 juillet 2015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les dispositions suivantes remplacent toutes les garanties, expresses ou implicites : Toutes les informations fournies sont basées sur des données et des tests considérés comme étant exacts.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité sont considérées comme étant exactes et représentent les meilleures informations à la disposition d'UltraTech International, Inc. Ce document est uniquement destiné à servir de guide pour les précautions à prendre lors de la manipulation d'un produit chimique par une personne formée à une telle manipulation. UltraTech International ne donne aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations ou le produit auquel ces informations se rapportent, et n'assume aucune responsabilité résultant de l'utilisation, de la mauvaise utilisation ou de la manipulation du produit visé par la fiche de données de sécurité. Les utilisateurs et les personnes qui manipulent ce produit doivent effectuer leurs propres recherches pour déterminer si les informations fournies ici conviennent à leurs propres besoins.